

# Mensonge de ma mère sur le motif médical du décés de mon père

# Par fifidesindes, le 20/09/2008 à 23:40

Ma mère m'a menti sur la cause du décés de mon père, un an juste après sa mort, j'en ai la preuve, Il est mort à l'hopital, il avait un cancer, elle me racontait que du dramatique sur son état qu'il avait eu une hémorragie suite à sa deuxième intervention chirurgicale mais le peu que j'ai pu savoir par le personnel de service et qu'il était resistant et qu'il n'avait pas eu ce genre de problême post-opératoire...Il est donc mort, ma mère a tout de suite courru sur la succession...étant donné ses réactions au fil du temps, j'ai demandé tout SON DOSSIER MEDICAL, compte-rendus, chirurgies, etc, j'ai tout reçu ce matin en recommandé : il s'avère que mon père n'est pas décédé parles mêmes motifs que ma mère m'a dit ainsiq u'à tout le monde d'ailleurs...

Elle ne sait pas que moi je sais ! [s]JE VOUDRAIS SAVOIR SI JE PEUX PORTER PLAINTE CONTRE ELLE t sauver l'honneur de mon père car comme c'est écrit ce n'est pas de cette façon qu'il voulait partir...

Merci de m'aider, je suis désespéré.

# Par domi, le 21/09/2008 à 16:40

Bonjour, je ne comprends pas bien votre démarche! En fait vous voulez porter plainte contre votre mère parce qu'elle vous a caché la cause réelle du décés de votre père? Mais en quoi cela va-t-il vous avancer? c'est là que je ne comprends pas!!Domi

#### Par fifidesindes, le 21/09/2008 à 19:16

bonsoir.

A quoi ça va m'avancer, effectivement... mais en apprenant que ma mère m'a menti sur les causes du décès ET CE N'EST PAS MINCE : voilà les vraies raisons très dures pour moi de les exprimer : Mon père n'a pas voulu cette mort, il pouvait vivre encore quelques années, 1 , 2 voire 3[s] mais non[/s] ma mère c'est concertée et a choisi, pour qu'il parte "naturellement" plus vite, ma soeur le savait également, en partant mon père a murmuré ses dernières phrase ; je ne veux pas partir ainsi.....Ma mère a eu lu culot de me le dire ensuite ; mon père n'a jamais fait d'hémorragie, j'ai tout : son dossier chirurgical et médical, et UNE LETTRE PRECIEUSE DU CANCEROLOGUE m'avertissant par écrit le "vrai décès".

Ma mère a porté préjudice à ma vie filiale, à ma stabilité, dénuée de sentiment, j'ai en un accident de travail, elle ne l'a jamais cru, me fait passé pour un "chômeur" depuis je suis en invalidité catégorie 2 ! Elle brise notre existence A MOI ainsi qu'à ma vie de couple. JE NE LAISSERAIS PAS CA SE DEROULER AINSI, et vous ne savez pas tout, toute suite après son décè elle a couru chez les assurances, le notaire pour l'héritage, où là encore il y a conflit dans les droits de succession tout ça pour l'argent !!!

Je reformule ma question puis-je déposer plainte pour ces motifs, s'en compter les autres !!! dont un souci en plus pour moi santé et professionnelle, je vais donc dans le site correspondant à ma situation.

Merci pour votre réponse.

### Par domi, le 21/09/2008 à 20:03

[fluo]Mon père n'a pas voulu cette mort, il pouvait vivre encore quelques années, 1, 2 voire 3 mais non ma mère c'est concertée et a choisi, pour qu'il parte "naturellement" plus vite[/fluo] Lorsque vous dites celà, est-ce que celà suppose que votre papa n'est pas mort "naturellement"? Je comprends la gravité du cas(étant soignante moi-même) et vous laisse si vous préférez mon mail perso pour vous exprimer plus facilement si vous le souhaitez...Domi

domilefaou@hotmail.com

# Par fifidesindes, le 21/09/2008 à 21:00

volontiers pour le mail car l'histoire est compliquée, il y a trop d'éléments négatifs, effectivement, sa fin de vie a été accélérée.

mon mail : benoist.gout@orange.fr Je vous en envoie un tout de suite

Merci pour votre compréhension et phsychologie d'esprit